

L'EXTENSION DE L'ESPACE HYDRAULIQUE DU HAOUZ CENTRAL

*Incompatibilité entre grande hydraulique et développement des territoires de montagne*¹

Olivier ALEXANDRE, doctorant,
TEO-CERMOSEM, UMR 5038 CNRS, Université Joseph Fourier, Grenoble I

Le terme *haouz*² traduit le lien fort qui existe depuis longtemps au Maroc entre centre urbain, pouvoir central, aire de rayonnement de la ville et processus de polarisation des ressources. Précisément, il fait référence à un espace autour des villes de résidence royale, au sein desquelles se sont développées les premières bourgeoisies urbaines³. Si Fès, Méknès, Rabat, Tanger et Tétouan sont également associées à un tel espace, c'est à Marrakech qu'il prend tout son sens puisqu'on ne parle plus aujourd'hui que du Haouz de Marrakech, entendu comme la huerta de la ville, comprenant la plaine située entre l'Atlas au sud et les Jbilet au nord et dont Marrakech est la capitale.

L'évolution de la délimitation du Haouz, au cours de l'Histoire, a toujours été liée au rôle politique et économique de Marrakech dans la région⁴. Le captage et la distribution de l'eau a profondément marqué l'organisation de la région. C'est le cas de l'agriculture de plaine avec la construction des premières *khattara*⁵ (au XII^{ème} siècle) puis des *séguia*⁶ dérivant une partie des eaux de l'Atlas. En effet, l'établissement du pouvoir central dans la plaine, notamment par son assise hydraulique, a participé aussi à l'organisation des tribus en amont dans les vallées des oueds et à spécialiser leur activité. Les différents groupes, présents tout au long de la vallée, se sont peu à peu organisés de manière complémentaire : agriculteurs en aval, pasteurs en amont et arboriculteurs et exploitants de la forêt dans la zone moyenne⁷.

Depuis 1961, le Haouz est l'objet d'une importante mise en valeur agricole : création artificielle de 900.000 ha d'abord, il est maintenant assimilé au périmètre de 350.000 ha irrigables par l'Office National de Mise en Valeur Agricole du Haouz (ORMVAH), réduit aux plaines directement irrigables par l'apport des oueds du Haut Atlas, du N'Fis au Lakhdar, via la construction des grands barrages.

C'est donc toujours à partir des liens qui relient la ville et le pouvoir à l'espace environnant, que l'on peut définir le Haouz actuel. Ce lien est aujourd'hui fortement marqué par l'hydraulique et la mise en valeur agricole par les ressources en eau. La fluctuation de l'espace "contenu" par ce terme n'est pas étrangère à l'extension désirée de l'omnipotence de l'Etat. Pourtant, la disqualification des espaces de montagne depuis une trentaine d'années, les phénomènes d'érosion et les sécheresses chroniques couplés aux besoins sans cesse croissants, transforment peu à peu la nature de la relation entre plaine et montagne. Celle-ci ne se fait plus seulement à travers le réseau de collecte et de distribution de l'eau. L'Etat est amené à intégrer dans sa vision du Haouz non seulement le piémont atlasique, siège des barrages présents et à venir, mais également les territoires montagnards situés en amont. Des

¹ Ce texte présente une partie des résultats d'une recherche doctorale financée par une Bourse Doctorale de la Région Rhône-Alpes.

² Etymologiquement, "haouz" signifie espace, enclos, banlieue.

³ PASCON P., 1983, *Le Haouz de Marrakech*, Rabat, CURS, CNRS, INAV-Rabat, 693p + 165p arabes.

⁴ PASCON P., 1983. op.cit.

⁵ De technique importée par les Arabes, la *khattara* est un drain souterrain long de plusieurs centaines de mètres, voire de plusieurs kilomètres, drainant l'eau de la nappe depuis le piémont jusqu'à son niveau d'affleurement puis la distribuant dans des bassins situés au seuil de la ville.

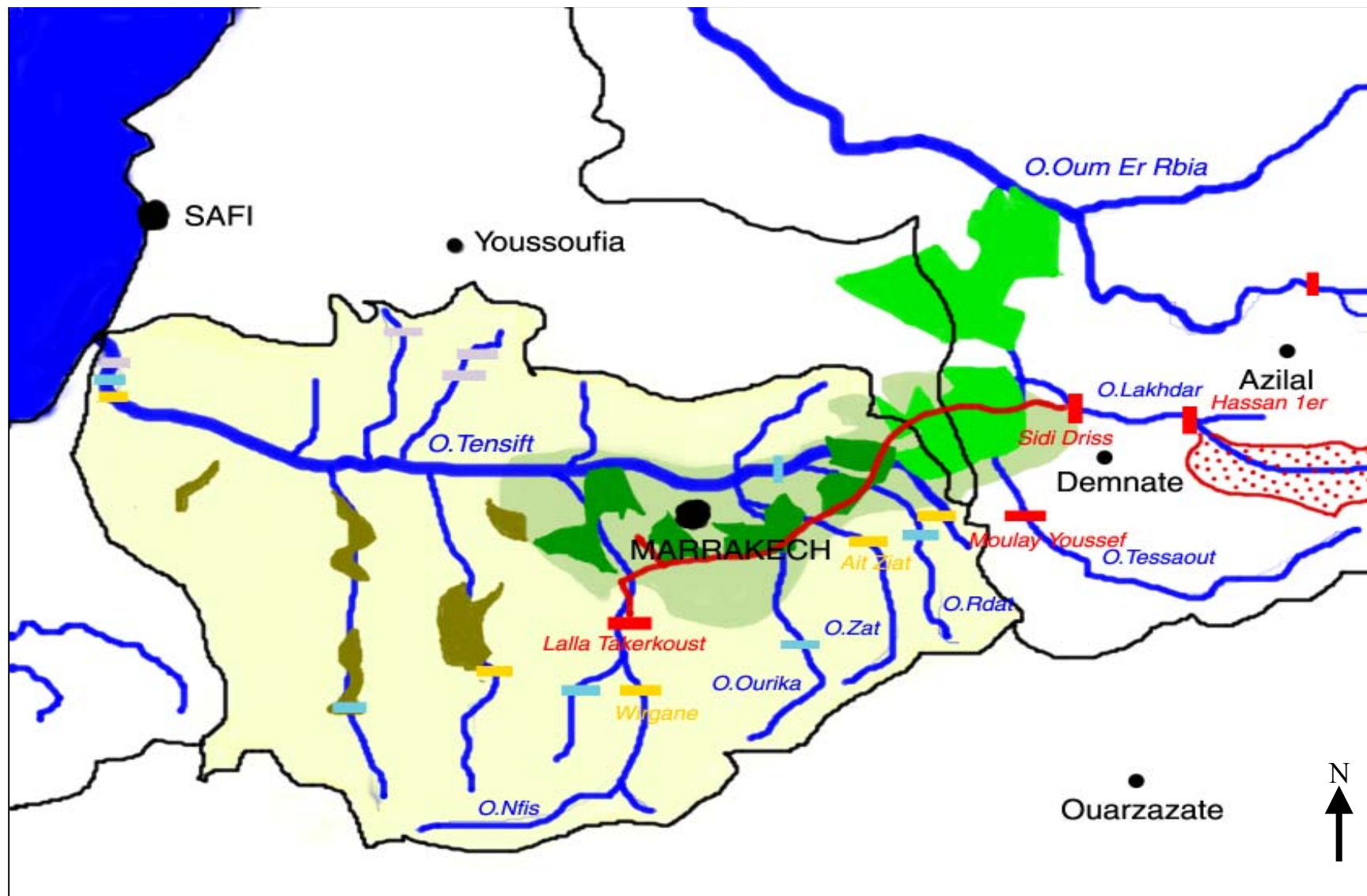
⁶ Le terme *séguia* désigne les canaux, à ciel ouvert, construits traditionnellement pour permettre la distribution de l'eau d'irrigation, en plaine et en montagne.













⁷ Pascon P., 1983 op. cit ;

territoires qui ne sont pourtant pas connectés aux réseaux hydrauliques modernes, ni d'ailleurs, le plus souvent, aux réseaux routiers, aux réseaux d'électrification ou aux réseaux de services.

L'objet de cette communication est d'interroger la place des bassins-versants dans le développement régional : châteaux d'eau, ils sont également source de l'envasement des barrages ; bassins de main d'œuvre agricole pour la plaine, ils sont aussi un (trop) important foyer de l'exode rural et du chômage urbain. La question de l'hydraulique dépasse donc toute approche technique et gestionnaire de l'espace montagnard pour aborder le problème crucial du développement par la gestion des ressources en eau.

Fig.1 : Evolution de la répartition spatiale des aménagements hydrauliques du Haouz



- | | | | | | | | |
|---|------------------------------|---|---|---|--|---|---------------------|
|  | Barrages existants |  | Haouz Central |  | PMH moderne |  | 1 cm = environ 8 km |
|  | Barrages planifiés |  | Haouz Central : 1 ^{ère} tranche irriguée |  | Zone de développement socio-économique en montagne | | |
|  | Sites de barrages identifiés |  | Périmètres de la Tessaout |  | Limites de grands bassins hydrauliques | | |
|  | Petits barrages planifiés | | | | | | |
|  | Canal de rocade | | | | | | |

Le réseau hydraulique comme matérialisation du développement régional

La mise en place du périmètre irrigué du Haouz a eu pour première conséquence la construction des barrages atlasiques⁸. Si les projets d'une agriculture industrielle datent de la fin du XIXème siècle, c'est le Protectorat français qui fut le maître d'œuvre de la "modernisation" du secteur agricole et hydraulique.

Des aménagements hydro-agricoles de plus en plus présents

C'est au début des années 30 que le système de culture colonial se réoriente vers le modèle californien, basé sur la production d'agrumes et le maraîchage. Dans le Haouz, le premier aménagement concerne le périmètre du N'Fis à partir du Lalla Takerkoust, barrage achevé en 1935 : 10.000 ha devaient théoriquement être irrigués. Parallèlement, comme ce sera le cas pour un certain nombre de barrages marocains, une petite usine hydro-électrique complète l'ouvrage et produit 15 MKWh/an. La modernisation de l'agriculture, motivée par les colons qui veulent s'insérer dans les échanges du marché, s'appuie sur la domanialisation du secteur de l'eau⁹. Celle-ci, en reconnaissant les usages traditionnels de l'eau, notamment en montagne (distribution, répartition par "tours d'eau"), aura pour effet pervers d'en geler toute évolution, en maintenant à l'écart d'une participation au progrès en matière de réseau et de distribution, une partie des populations rurales. Au moment de l'Indépendance, le paysage agricole a fortement changé, tourné vers les processus et les techniques de production capitalistes, repris par l'Etat marocain qui confirme la nécessité grandissante de régulariser les ressources en eau agricoles.

En 1970, le roi Hassan II annonce le début d'une politique des barrages. Celle-ci répond à la volonté de construire le développement économique du Royaume sur celui de l'agriculture irriguée. Dans le Haouz, trois secteurs sont programmés : le périmètre du Haouz Central (70.000 ha) - qui sera développé ici - au pied du Haut-Atlas de Marrakech, le périmètre de la Tessaout-amont (52.000 ha dont 30.000 modernes), sur le piémont traversé par l'oued du même nom, et celui de la Tessaout-aval (44.000 ha).

Le barrage Moulay Youssef construit en 1970 sur la Tessaout (régularisation de 260 Mm³/an) fournit l'eau au périmètre irrigué de la Tessaout-aval et produit 60 MkWh/an pour Marrakech. Un barrage de compensation est construit deux kilomètres en aval, en 1979, afin de limiter les débits pour l'eau agricole lorsque des lâchers sont effectués pour l'usine hydroélectrique de Moulay Youssef.

En 1987, la construction du complexe de barrages Hassan 1^{er}-Sidi Driss sur l'oued Lakhdar, et du Canal de rocade permettent de distribuer, le long de 118 km, les 260 Mm³/an d'eau théoriquement régularisés vers les nouveaux périmètres du Haouz Central (jusque là alimentés par des forages et par le Lalla Takerkoust). 40 Mm³/an alimentent également Marrakech en eau potable et industrielle (AEPI). Désormais, la ville s'alimente à hauteur de 40 % à partir de

⁸ Cette communication ne fait pas état des périmètres irrigués de la Tessaout (bien qu'ils fassent partie de l'aire d'action de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Haouz). Le périmètre du Haouz Central nous intéressera ici particulièrement, dans la mesure où il fait l'objet des plus grandes évolutions à venir et que son impact sur la régularisation des bassins versants va devenir extrêmement important.

⁹ Deux dahirs (lois) sont promulgués en ce sens, en 1914 et en 1919, qui seront complétés en 1925.

cette source et à 60 % à partir de forages dans la nappe¹⁰. Par ailleurs, le Canal alimente le périmètre de la Tessaout-aval à hauteur de 30 Mm³/an.

Ces derniers aménagements présentent une situation particulièrement originale, dans la mesure où une part importante de l'agriculture du Haouz et de l'AEPI de Marrakech dépend d'un bassin hydrographique, celui de l'Oum Er Rbia, qui n'est pas celui dans lequel elles se situent - celui du Tensift. Ce partage d'une même unité hydraulique entre deux bassins est relayé par les structures d'organisation de sa gestion. En effet, bien que ces différents périmètres dépendent d'un même opérateur - l'ORMVAH, l'aire d'action des Agences de bassin actuellement mises en place¹¹ se calque sur la répartition naturelle des bassins.

Ces aménagements ne sont qu'une étape dans l'aménagement hydraulique du Haut-Atlas. En effet, le plan d'aménagement du Haouz Central prévoit deux secteurs supplémentaires¹², à irriguer à partir de la régularisation des oueds situés au sud et à l'est de la ville. Par ailleurs, on prévoit plus du doublement des besoins en eau de la ville de Marrakech pour la période 1990/2020 : neuf sites sont d'ores et déjà identifiés, et trois barrages sont planifiés sur le N'Fis, le Zat et le Larh. Vraisemblablement, le barrage Wirgane sur le N'fis sera le premier à voir le jour ; il aura pour fonction l'AEPI de Marrakech et l'irrigation des nouvelles tranches irriguées du Haouz Central. Le barrage Aït Ziat, sur le Zat, devrait voir le jour en 2014 avec pour objectif la seule irrigation du Haouz Central¹³.

¹⁰ La répétition des périodes de pénurie en eau, la consommation grandissante liée notamment au secteur touristique, et le rabattement important de la nappe tendent au renversement de cette tendance. Selon la RADEEMA, en 1999, 68% de l'EP de la ville provient des eaux superficielles (RADEEMA, 1999, *Alimentation en eau potable de la ville de Marrakech. Réalisations et perspectives (1980-1999)*, Marrakech, 68 p.).

¹¹ L'Agence de bassin de l'Oum Er R'Bia est la première mise en place et les enseignements de son fonctionnement serviront à l'application du modèle à l'échelle du Maroc.

¹² GRONTMIJ, 1976, *Etude de l'aménagement et de la mise en valeur du Haouz Central et de la Tessaout-Aval, Plan Directeur, " Rapport de synthèse "*, Pays-Bas.

¹³ Informations communiquées par le service de l'hydraulique de Rabat. Initialement prévue pour 2014, la construction du barrage Wirgane a été avancée afin de compenser la capacité, revue à la baisse, du barrage Aït Ziat.

Le développement hydraulique comme outil du développement économique

La grande hydraulique, comme la prolifération des pompages en son temps, est un moyen pour assurer les productions végétales et animales en se dégageant des contraintes naturelles. Le circuit productiviste auquel il est lié est en contre-partie, très onéreux et fort consommateur d'eau. Les experts prévoient une généralisation du stress hydrique pour 2020. L'augmentation constante des besoins¹⁴ et l'impact de l'irrigation dans l'économie marocaine sont trop importants pour que l'Etat envisage de changer de politique : 75 % des exportations agricoles du Royaume proviennent de l'agriculture irriguée, ce qui représente 45 % du PIB agricole (environ 20 % du PIB national). L'objectif à venir est donc d'améliorer " *l'incidence des moyens destinés à l'aménagement des eaux dans le total du PIB* " ¹⁵ et, particulièrement, d'augmenter la surface irriguée. Deux objectifs principaux sont avancés :

- valoriser les investissements importants déjà concédés pour l'aménagement hydro-agricole,
- moderniser l'agriculture marocaine en remplaçant peu à peu la petite et moyenne hydraulique (PMH) traditionnelle par des secteurs plus performants. Dans ce cadre, le Maroc prévoit de diminuer la part de la SAU/hab (Surface Agricole Utile par habitant), en passant de 943 ha/hab en 1994 à 232 ha/hab en 2020. La réalisation de cet objectif nécessite donc d'intensifier les modes de culture, notamment par l'hydraulique, là où les pratiques sont les plus extensives - par exemple en montagne.

Le développement de la PMH n'a pas les mêmes orientations stratégiques que la GH : la production est orientée vers la production vivrière et les marchés locaux ; l'un de ses objectifs est de créer un espace de programmation qui permette de faire converger les attentes en matière agricole et les programmes d'infrastructures socio-économiques destinées aux populations des douars¹⁶ limitrophes. Les périmètres d'irrigation apparaissent donc comme un moyen de connecter le monde rural à différents réseaux : routier, électrique, de services, etc. La position de Marrakech est déterminante dans le système de mise en valeur de l'eau. Par rapport à l'agriculture, la ville tient le rôle de catalyseur en contrôlant une grande part de l'agro-alimentaire (en 1983, 100 % de la production d'agrumes transitaient par ses entrepôts, 60 % des huiles et olives de conserve et 50 % des céréales¹⁷). De plus, la ville est le siège des administrations déconcentrées et décentralisées ayant en charge la régularisation, la mise en valeur, la gestion et la distribution de l'eau. Enfin, la croissance urbaine et la capacité touristique grandissante de la ville en font une grande consommatrice d'eau. Ainsi, la production d'eau fournie par l'ONEP à la RADEEMA suit l'évolution suivante : 1266 l/s en 1995 et 1421 l/s en 1999 ; pour la même période la longueur du réseau est passée de 1173 km à 1300 km¹⁸.

Malgré la multiplication des aménagements hydrauliques, l'envasement des barrages est très rapidement apparu comme un problème majeur risquant d'entraver la politique de développement de l'irrigation. L'envasement accéléré des retenues menace non seulement l'approvisionnement en eau, mais empêche de rentabiliser les investissements très lourds de l'Etat marocain dans les aménagements hydrauliques. Pour comprendre l'ampleur de la catastrophe, on peut avancer qu'en 2030 et pour un taux d'envasement égal à celui connu

¹⁴ Le secteur de l'irrigation consomme, à l'échelle du pays, 88 % des ressources en eau mobilisées (Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes, 2000, *Stratégie 2020 pour le développement de l'irrigation*, Colloque National de l'Agriculture et du Développement Durable, Rabat, 34 p.).

¹⁵ Administration de l'Hydraulique, 1992, *Etude du Plan Directeur Intégré d'Aménagement des Eaux des bassins du Sebou, Bou Regreg, Oum Er Rbia et Tensift*, Rabat, Division de la Recherche et de la Planification des Eaux, 12 volumes.

¹⁶ Douar : commune, village.

¹⁷ PASCON P., 1983, *op.cit.*

¹⁸ RADEEMA, 1999, *op.cit.*

aujourd'hui, le maintien de la capacité installée exigerait la construction d'un barrage d'une capacité de 150 Mm³ chaque année ! Cette menace a amené l'Etat à prendre en considération la disqualification des terrains de montagne, notamment en faisant le lien entre l'érosion des versants et la paupérisation de la société montagnarde.

Une incompatibilité entre gestion de l'eau et développement territorial ?

Deux aspects sont à prendre en compte pour comprendre la nature de l'engagement de l'Etat : la protection des bassins-versants contre l'envasement par le biais du développement montagnard ; et le développement rural lié à une politique de la montagne balbutiante.

Entre mise en valeur hydro-agricole et protection des bassins-versants, quelle place pour les territoires de montagne ?

L'analyse démographique des espaces ruraux est riche d'enseignements quant à la nature du développement rural par l'irrigation¹⁹. L'évolution des densités montre, par exemple, que seule la densité des cercles²⁰ situés dans les périmètres irrigués a connu une croissance marquée. Le cercle de Marrakech a ainsi vu sa population augmenter de 50 % de 1971 à 1982. En montagne, au contraire, on constate non seulement une faible croissance démographique (avec des pics négatifs localisés), mais la forte corrélation entre cette évolution et les populations ayant le plus souffert des périodes de sécheresse du début des années 80. La nature des équipements hydrauliques de montagne, indépendants des grands aménagements de l'Etat, ne permet pas d'amortir l'impact des périodes de pénurie. Or, la PMH traditionnelle, qui fonctionne sur la dérivation des oueds et des assifs²¹, est dispersée dans l'espace, rendant rares les tentatives d'intervention pour la moderniser. On préfère créer *ex-nihilo* de nouveaux périmètres modernes²².

La politique actuelle de développement des territoires de montagne considère, d'ailleurs d'une manière très restrictive, les espaces à valoriser. Ainsi peut-on lire²³ que “ *le sol, le sous-sol et les richesses que [les massifs] contiennent sont des ressources limitées non renouvelables et doivent de ce fait être protégés et gérés de façon rationnelle. En effet, sur les 20 millions d'hectares de bassins versants, 5 millions présentent des risques importants d'érosion et devraient faire l'objet de mesures de conservation rigoureuse. Le reste ne devrait être mis en valeur que par le pâturage et la forêt* ” ! C'est autour des problèmes d'érosion et d'envasement des retenues que peuvent s'organiser de réelles actions sur les bassins versants. Dans le domaine de la lutte contre l'érosion, le Haut Atlas est une des principales aires d'action. En effet, en termes de coûts amont et aval de l'érosion, les barrages Hassan Ier et Moulay Youssef se situent respectivement à la troisième et quatrième place nationale, avec 752 MDh et 735 MDh de perte par an²⁴. Les bassins-versants du Lakhdar et de la Tessaout sont par conséquent devenus l'objet de plans de protection des sols et de développement socio-économique. Ce deuxième point, gage de l'approche participative prônée par les financeurs internationaux - particulièrement la Banque Mondiale, est effectivement une des conditions *sine qua non* de la prise en charge partielle du coût des projets. L'aménagement intégré des bassins-versants porte donc sur l'évolution des pratiques traditionnelles et l'amélioration des systèmes de production et des conditions socio-économiques (revenus compensatoires, services de santé et d'éducation, desserte routière et électrique, ...). Ce type d'action reste, malgré tout, très localisé, rare et d'une efficacité qu'on peut prévoir relative.

¹⁹ Administration de l'Hydraulique, 1992, *op. cit.*

²⁰ Le cercle correspond à une unité administrative située entre la commune et la province.

²¹ Assif : torrent atlasique.

²² Un seul existant à l'heure actuelle, à Amizmiz, au sud-ouest du barrage Lalla Takerkoust.

²³ Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches maritimes, 2000, *Politique pour la protection et le développement de la montagne*, Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, 44 p.

²⁴ Administration de l'Hydraulique 1992, *op. cit.* 10 Dh = 1 Euro.

En effet, les actions pour la protection directe des sols, qui accompagnent la politique de changement des pratiques, sont devenues secondaires tant elles restent mal acceptées par les populations (reboisement, mise en défens, terrassement)²⁵. Ce qui était une priorité dans les études de protection des bassins-versants disparaît ainsi dans la mise en œuvre de cette protection. Pourtant, ce qui pourrait alors apparaître comme de simples actions de développement présente l'inconvénient d'une très faible efficacité et ne motive plus les financeurs internationaux, qui se retirent du projet²⁶.

²⁵ Selon le Service des aménagements des forêts et des bassins-versants de Marrakech.

²⁶ Le programme d'intervention en amont du barrage Hassan Ier mis en place par l'Administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols, à Marrakech, connaît, depuis le printemps 2002, cette évolution.

Les processus de solidarité amont/aval et aval/amont

D'un point de vue organisationnel, l'impact de l'hydraulique sur les relations amont/aval se fait plus en termes d'échanges de personnes, de main d'œuvre, de marchandises et en termes de changement des pratiques qu'en termes de solidarité. Si la "complémentarité verticale" existe depuis toujours entre la plaine et la montagne, celle-ci fonctionne plus, aujourd'hui, par l'apport économique de l'émigration vers la plaine et des retours monétaires. Les périmètres irrigués sont en effet grands consommateurs de main d'œuvre et les douars de montagne en sont les premiers fournisseurs.

Dans le cas des barrages de la Tessaout, la population montagnarde ne profite ni de la régularisation de l'eau, ni de la production d'électricité. Cependant, indirectement, les ouvrages ont eu un impact socio-économique certain sur quelques fractions des tribus situées en amont²⁷. Par exemple, le lieu des travaux, qui a vu participer une part importante des habitants, est devenu un centre citadin, avec un quartier commercial, un groupe scolaire, un centre de formation professionnelle, un dispensaire, une agence postale, le tout étant connecté au réseau d'eau et d'électricité. Par ailleurs, une cinquantaine de familles ont été déplacées et transférées à une vingtaine de kilomètres, sur des terres irriguées. Dans ce nouveau cadre, l'administration détermine la nature des cultures, le calendrier des récoltes, les taxes perçues sur les eaux d'irrigation et le paiement des frais de l'aménagement du territoire. Cette situation, qui a donné lieu à d'importantes tensions, est caractéristique du lien mis en exergue par l'histoire entre développement hydro-agricole et pouvoir central. Elle montre aussi que la logique de restructuration des productions, quand elle a lieu, se fait dans le souci de connecter les structures de production et d'habitation aux réseaux tarifés : services, eau, électricité.

Si l'érosion fait craindre une forte pénurie d'eau en plaine, le calcul des pertes qui lui sont imputées est bien plus important en amont qu'en aval : 145 MDh en aval de Hassan Ier et 607 MDh en amont ; 39 MDh en aval de Lalla Takerkoust et 254 MDh en amont. Ce calcul²⁸ pose tout particulièrement la question de la solidarité amont/aval. La politique de l'eau met en exergue la nécessaire solidarité entre les régions excédentaires et les régions déficitaires²⁹, ce qui revient par exemple à relier la montagne sub-humide et la plaine semi-aride. Pourtant, dans ce cas précis, la montagne excédentaire est un espace qui est resté à la fois à l'écart du développement économique du Royaume et n'est pas bénéficiaire des équipements mis en place. La conséquence est double. Elle porte sur les difficultés à accepter par les populations locales des actions à mener dans la lutte contre l'érosion – les tensions autour de la gestion de la forêt en sont très caractéristiques – et sur le problème du financement des aménagements et de leur entretien.

Le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants et le Plan Directeur pour le Développement des Ressources en Eau³⁰ rappellent tous deux la difficulté pour trouver des sources de financement stables. En effet, la taxation des bénéficiaires ne permet pas la constitution de fonds suffisants à l'entretien des aménagements. La politique des prix a même offert plus de soutien aux productions de plaine qu'à celles de montagne, favorisant ainsi la consommation d'eau en aval.

²⁷ AMAHAN A., 1998, *Mutations sociales dans le Haut Atlas. Les Goujdamas*, Paris, Ed. de la MSH, 324 p.

²⁸ AGRO CONCEPT 1994 Plan national d'aménagement des bassins versants, Administrations des eaux et forêts et de la conservation des sols, Rabat.

²⁹ Voir, par exemple, la Loi n°10-95 sur l'eau et le Plan Directeur pour le Développement des Ressources en Eau des Bassins du Tensift.

³⁰ AGRO CONCEPT, 1994, *Plan National d'Aménagement des Bassins Versants, Phase II*, Rabat, Administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols. Administration de l'Hydraulique, 1992, *op.cit.*

Une des réponses avancée par l'Etat réside dans le recours à la délégation de service public et à la concession ; en effet, la production privée de biens lui permet de lever une rente qui permet de couvrir une partie des frais de l'hydraulique. Dans ce sens, il n'est pas surprenant d'apprendre que le gouvernement marocain veuille lancer deux projets pilotes de " partenariat public-privé " dans le cadre d'une délégation de service public pour l'équipement, l'exploitation et la gestion du périmètre irrigué du Sous-Massa (10.000 ha) et de la troisième tranche d'irrigation du Gharb (113.000 ha)³¹. Cette opération libèrera ainsi les offices en charge actuelle de cette tâche du coût qu'elle occasionne. Mais cela participera également à confirmer la fracture existant entre développement agricole et développement rural, ainsi qu'entre mise en valeur et gestion intégrée de l'eau.

Quelles que soient les motivations des interventions de développement dans les bassins versants, il est remarquable que celles-ci soient polarisées autour ou en amont, des aménagements hydrauliques. C'est-à-dire qu'on met en place des stratégies pour un développement très localisé, sinon spécialisé, et connecté de manière artificielle ou naturelle aux principaux réseaux structurant l'espace de la plaine. Cette logique n'est pourtant pas sans aller en sens inverse de la politique de développement territorial qu'essaie d'instaurer l'Etat, à l'échelle nationale, de manière à favoriser le développement, dans chaque territoire, des ressources locales³². En effet, la logique sectorielle de la mise en valeur de l'eau, dans une logique d'aménagement et d'espaces de programme, rend difficile la mise en place d'une région coordinatrice chargée de mobiliser les ressources diversifiées et d'articuler des dynamiques hétérogènes. L'hydraulique apparaît à la fois comme un puissant vecteur de stratégies territoriales et comme un obstacle au développement intégré du Maroc rural, *bour*³³ et montagnard. Est-ce là le fait d'un choix de stratégie ou une vision restreinte du rôle de la mise en valeur hydraulique des territoires ?

³¹ Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, 2002, " Appel à expression d'intérêt ", *L'économiste*, n° du 1^{er} mars. L'appel d'offre sera lancé fin 2002.

³² BOUJROUF S., GIRAUT F., 2000, " Des territoires qui s'ignorent ? Dichotomie entre territoires administratifs et espaces de mobilisation au Maroc ", *Montagnes Méditerranéennes*, n°12, pp 61-69.

³³ *bour* : agriculture en sec.

Le territoire hydraulique pour éclairer la relation plaine/montagne

Le développement agricole dans le Haouz est lié aux équilibres macro-économiques qui conditionnent ses performances : tarification, taux d'intérêt, niveau des salaires, etc. Les engagements du Maroc vis-à-vis de l'OMC et l'accord d'association avec l'Union Européenne, notamment, intègrent de plus en plus le Royaume dans les dynamiques du marché mondial³⁴. L'organisation spatiale du développement par l'hydraulique répond donc à un besoin d'efficacité par la concentration des productions et de la main d'œuvre dans les périmètres de plaine.

L'extension spatiale des espaces hydrauliques du Haouz Central et de Marrakech est à la fois la résultante et le générateur de processus diffus stigmatisés par l'augmentation des besoins en eau :

- d'une part, la GH matérialise une politique de développement économique basée sur l'intégration de systèmes internationaux : le financement des aménagements, la vocation des productions à l'exportation, le développement de l'accueil touristique, les modèles de gestion des ressources en eau ;
- d'autre part, la nécessité de pérenniser les ressources en eau amène l'Etat à intervenir en montagne, auprès des habitants des bassins-versants, de manière à faire évoluer les systèmes de pratiques en favorisant la concentration et l'intensification de l'agriculture par l'irrigation.

Un territoire sans limites fixes se met en place, caractérisé par un champ symbolique au double rôle politique de référent identitaire et de médiateur des rapports sociaux. Un processus territorial accompagne le développement de l'hydraulique, en partie hors du champ de son réseau, où le pôle de développement que représente la plaine, relaie vers les territoires de montagne les logiques économiques et politiques en action à l'échelle nationale et internationale. L'eau apparaît comme la "matrice" de ce territoire et sa mise en valeur comme le noyau de la logique territoriale : les territoires de montagnes ne sont pris en considération que dans la mesure où ils sont aussi les bassins-versants des grands aménagements ; c'est-à-dire que ce territoire hydraulique fonctionne sur la notion d'eau "utile" - une eau "inutile" étant entendue comme ne correspondant pas à une production de spéculation.

La schématisation du territoire hydraulique du Haouz peut apporter un éclaircissement sur le fonctionnement du modèle de gestion de l'eau tel qu'il existe en France et tel qu'on l'adapte actuellement au Maroc :

- il s'articule à partir de l'extension du réseau hydraulique d'un pôle productif (ville, pôle industriel, agricole, touristique), dont la vocation est d'alimenter en eau ce pôle, pour le mettre en valeur (AEPI et agricole), et de réguler la ressource pour limiter le risque d'aléa (sécheresse, inondation). L'évolution spatiale du réseau est ensuite fonction des besoins.
- Ce réseau, aux logiques définies, est alors vecteur de stratégies de deux natures : économique, puisque la mise en valeur répond à des processus macro-économiques ; et territoriale, puisque pour pérenniser la ressource, il faut agir sur les bassins versants et y régulariser les pratiques. L'imbrication de ces deux stratégies amène la transformation des pratiques sociales de l'eau sur les bassins-versants des barrages ainsi qu'en plaine où l'eau

³⁴ Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches maritimes, 1999, *Stratégie 2020 de développement rural, document de référence*, Rabat, 293 p.

permet la mise en valeur de l'espace. Elle agit également sur la production de nouveaux besoins en matière d'eau, auxquels répondra une nouvelle évolution du réseau.

On s'aperçoit avant tout, grâce à l'exemple du Haouz et de Marrakech, que le bassin versant - fondation de l'architecture des pratiques de régulation et de gestion de l'eau, ne permet pas une lecture fiable de l'organisation du réseau et des processus qu'il génère. On peut donc regretter, dans le cadre de la loi sur l'eau de 1995, que le Maroc applique le modèle des Agences de bassin sur le découpage préexistant, tel qu'utilisé par les Directions Régionales de l'Hydraulique qui lui reconnaissent, dans le cadre des bassins de l'Oum Er Rbia et du Tensift, la propension à créer une situation de concurrence entre gestionnaires. Cela d'autant plus que le texte législatif semble proposer une définition du bassin hydraulique qui soit fondée sur la notion de dépendance et d'aménagement hydraulique : “ *un ensemble régional formé de bassins ou sections de bassins hydrauliques (...) constituant une unité hydraulique en raison de sa dépendance, pour son approvisionnement en eau, d'une unité de ressource* ”³⁵.

L'exemplarité de cette situation et l'amorce d'une réflexion sur la pertinence du bassin-versant méritent pourtant que l'on s'y attarde. C'est directement une définition axée sur la solidarité entre régions hydrographiques qui est suggérée ici : ne permet-elle pas d'envisager une aire de gestion qui prenne en compte les transferts d'eau ? La globalité de la notion de territoire hydraulique, entre processus économiques et territoriaux, entre grande hydraulique et développement, offrirait alors le cadre d'une réflexion où seraient envisagée, par exemple, la matérialisation d'une solidarité entre régions du nord et régions du sud, entre montagnes et déserts.

³⁵ -, 1995, “ Loi n°10-95 sur l'eau ”, *Bulletin Officiel*, Rabat.

Fig.2 : L'EXTENSION D'UN « TERRITOIRE HYDRAULIQUE » A PARTIR DU RÉSEAU HYDRAULIQUE

